



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 septembre 2023

Galaxie : Module VEGA

Calendrier de la campagne principale 2024 : du 28 août 2023 au 25 janvier 2024

| Opérations | Campagne principale |
|---|--|
| Ouverture de l'application GALAXIE (module VEGA) pour la saisie et la publication des fiches de postes par les établissements | Lundi 28 août 2023, 10h (heure de Paris) |
| Retour des fiches de poste | Avant le 19/07/2023 |
| Présentation fiches de poste au CSAE | Mardi 19 septembre 2023 |
| Vote des fiches de poste au CAC Restreint | Jeudi 28 septembre 2023 |
| Vote des fiches de poste au CA | Vendredi 29 septembre 2023 |
| Retour des compositions nominatives et quantitatives des commissions ad hoc | Vendredi 13 octobre 2023 |
| Ouverture de l'enregistrement des candidatures sur les postes dans l'application GALAXIE (module VEGA). | Lundi 2 octobre 2023 10h (heure de Paris) |
| Clôture de l'enregistrement des candidatures aux postes sur l'application GALAXIE (module VEGA). | Jeudi 2 novembre 2023 16h (heure de Paris) |
| Commission ad hoc de recrutement | Du lundi 6 novembre 2023 Au jeudi 30 novembre 2023 |
| CAC Restreint | 07/12/2023 |
| Validation au CA | 15/12/2023 |
| Date limite d'interruption de procédure de recrutement en cas de poste non vacant | Au plus tard le lundi 09 janvier 2024, 16 (Heure de Paris) |
| Saisie des classements des candidats par les établissements sur l'application Galaxie (module VEGA) | Au plus tard le lundi 11 janvier 2024, 16 (Heure de Paris) |

| | |
|--|--|
| Ouverture du module de GALAXIE permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation. | Du vendredi 12 janvier 2024, 10h (heure de Paris) au vendredi 19 janvier 2024, 16h (heure de Paris) |
| Date limite de saisie des vœux d'affectation des candidats sur l'application GALAXIE. | Vendredi 19 janvier 2024, 16h (heure de Paris) |
| Algorithme* | Lundi 22 janvier 2024 |
| Affichage des résultats sur l'application GALAXIE | Mardi 23 janvier 2024, 10h (heure de Paris) |
| Date limite pour compléter l'état récapitulatif des candidats retenus, pour le bureau DGRH/B2-2, via l'application GALAXIE | Jeudi 25 janvier 2024, 16h (heure de Paris) |

*Le principe de l'algorithme est de satisfaire, pour chaque candidat, son vœu de rang le plus élevé possible en tenant compte du classement opéré par les établissements recruteurs.

**APPEL A CANDIDATURE
RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT
DU SECOND DEGRE
A compter du 1^{er} septembre 2024**

Discipline : Arts plastiques

COMPOSANTE D'AFFECTATION : UFR Humanités – Département Arts

I – CONDITIONS A REMPLIR

- Être **fonctionnaire titulaire au 1er septembre 2024**
- Relever du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Appartenir aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel (PLP) ou d'éducation physique et sportive (PEPS)
- Être en activité ou en position de disponibilité, de détachement ou congés divers au moment du dépôt de leur candidature.

Ces emplois sont également ouverts aux fonctionnaires de catégories A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance, aux personnels enseignants **appartenant à d'autres ministères** que celui de l'éducation nationale et aux professeurs des écoles, **sous réserve de l'obtention d'un détachement** dans l'un des corps des personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour plus d'information consultez le site : <http://www.education.gouv.fr>

II – MISSIONS

Le service d'enseignement est fixé à 384 heures annuelles.

III – POSTE A POURVOIR – PROFIL

Enseignement :

L'enseignant.e recruté.e sera amené.e à intervenir principalement dans le cadre de la préparation au concours du CAPES, mais devra également assurer des cours (pratique et théorique) en Licence d'arts plastiques.

Les spécificités requises demandées à l'enseignant.e :

- une connaissance des enjeux de la formation des enseignants, dans le contexte des masters, en lien avec l'INSPE ainsi que des qualités relationnelles qui fassent vivre ce partenariat,
- des connaissances solides quant à la didactique des arts plastiques, une capacité à encadrer la formation des étudiants et fonctionnaires stagiaires sur les questions de pédagogie
- une capacité à encadrer la préparation aux épreuves pratiques et théoriques du concours
- une expérience d'enseignement en collège, voire en lycée ;
- une pratique des dispositifs artistiques et culturels disponibles dans le cadre des partenariats avec les institutions,
- une expérience des jurys de concours de la fonction publique sera la bienvenue,
- une bonne connaissance de la scène artistique contemporaine.

Missions et responsabilités :

Le ou la candidat.e sera responsable du parcours MEEF arts plastiques.

Une bonne connaissance de l'articulation entre l'enseignement secondaire et le supérieur permettra notamment de faire le lien entre l'université et les établissements du territoire.

Il ou elle pourra mener des partenariats au sein de l'université (avec d'autres filières par exemple) ou avec différentes structures hors de l'établissement (FRAC, CAPC, fabrique POLA...). Aussi, une bonne connaissance de l'environnement professionnel artistique, à l'échelle régionale et nationale est attendue.

L'enseignant.e aura également la possibilité d'allier pédagogie et recherche. Une expérience de l'enseignement supérieur et une connaissance des enjeux de la recherche en arts seront ainsi bienvenues.

APPEL A CANDIDATURE
RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT
DU SECOND DEGRE
A compter du 1^{er} septembre 2024

Discipline : Arts plastiques

COMPOSANTE D'AFFECTATION : UFR Humanités – Département Arts

I – CONDITIONS A REMPLIR

- Être **fonctionnaire titulaire au 1er septembre 2024**
- Relever du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Appartenir aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel (PLP) ou d'éducation physique et sportive (PEPS)
- Être en activité ou en position de disponibilité, de détachement ou congés divers au moment du dépôt de leur candidature.

Ces emplois sont également ouverts aux fonctionnaires de catégories A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance, aux personnels enseignants **appartenant à d'autres ministères** que celui de l'éducation nationale et aux professeurs des écoles, **sous réserve de l'obtention d'un détachement** dans l'un des corps des personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour plus d'information consultez le site : <http://www.education.gouv.fr>

II – MISSIONS

Le service d'enseignement est fixé à 384 heures annuelles.

III – POSTE A POURVOIR – PROFIL

Enseignement :

L'enseignant-e recruté-e sera amené-e à intervenir au sein de la Licence d'Arts plastiques, pour assurer des cours de dessin, de pratique graphique et pratique plastique, ainsi que des enseignements de méthodologie générale de la L1 à la L3. Le ou la candidat-e sera également en capacité d'intervenir dans le cadre de l'option Illustration en L3, ainsi qu'en Master Illustration, et sera donc intéressé-e par les pratiques actuelles du dessin et par les questions éditoriales.

L'enseignant-e recruté-e devra par ailleurs témoigner d'une pratique artistique personnelle, nourrie par une bonne connaissance de la création contemporaine.

Missions et responsabilités :

L'enseignant-e devra prendre part aux différentes responsabilités au sein de la section Arts plastiques Design (jurys, coordinations, responsabilités administratives et pédagogiques).

Dans le cadre de ses enseignements, il ou elle pourra mener des partenariats au sein de l'université (avec d'autres filières par exemple) ou avec différentes structures hors de l'établissement (FRAC, Musée d'Aquitaine, CAPC, fabrique POLA...).

L'enseignant-e aura également la possibilité d'allier pédagogie et recherche. Une expérience de l'enseignement supérieur et une connaissance des enjeux de la recherche en arts seront ainsi bienvenues.

**APPEL A CANDIDATURE
RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT
DU SECOND DEGRE
A compter du 1^{er} septembre 2024**

Discipline :

COMPOSANTE D'AFFECTATION : DAPS - Département des Activités Physiques et Sportives

I – CONDITIONS A REMPLIR

- Être **fonctionnaire titulaire au 1er septembre 2024**
- Relever du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et
- Appartenir aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel (PLP) ou d'éducation physique et sportive (PEPS)
- Être en activité ou en position de disponibilité, de détachement ou congés divers au moment du dépôt de leur candidature.

Ces emplois sont également ouverts aux fonctionnaires de catégories A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance, aux personnels enseignants **appartenant à d'autres ministères** que celui de l'éducation nationale et aux professeurs des écoles, **sous réserve de l'obtention d'un détachement** dans l'un des corps des personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour plus d'information consultez le site : <http://www.education.gouv.fr>

II – MISSIONS

Le service d'enseignement est fixé à 384 heures annuelles.

III – POSTE A POURVOIR – PROFIL

Enseignement :

Avec les spécificités suivantes requises :

Handball, yoga et activités de bien être, activités physiques adaptées pour un public en situation de handicap.

Missions et responsabilités :

Missions administratives, élaboration et mise en œuvre de projet en lien avec l'association sportive et le département des activités physiques et sportives.

Développement du lien entre le pôle handicap et le département des activités physiques et sportives pour des activités inclusives.

Prise de responsabilités au sein de l'équipe enseignante

Développement du « sport - santé »

**APPEL A CANDIDATURE
RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT
DU SECOND DEGRE
A compter du 1^{er} septembre 2024**

Discipline : ANGLAIS

COMPOSANTE D'AFFECTATION : DEFLE Département des études de Français Langue étrangère

I – CONDITIONS A REMPLIR

- Être **fonctionnaire titulaire au 1er septembre 2024**
- Relever du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et
- Appartenir aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel (PLP) ou d'éducation physique et sportive (PEPS)
- Être en activité ou en position de disponibilité, de détachement ou congés divers au moment du dépôt de leur candidature.

Ces emplois sont également ouverts aux fonctionnaires de catégories A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance, aux personnels enseignants **appartenant à d'autres ministères** que celui de l'éducation nationale et aux professeurs des écoles, **sous réserve de l'obtention d'un détachement** dans l'un des corps des personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour plus d'information consultez le site : <http://www.education.gouv.fr>

II – MISSIONS

Le service d'enseignement est fixé à 384 heures annuelles.

III – POSTE A POURVOIR – PROFIL

Enseignement :

Français langue étrangère tous niveaux, mais plus particulièrement pour les niveaux A1-A2.

Avec les spécificités suivantes :

- Une formation et une expérience récentes en remédiation phonétique tous niveaux
- Formation de formateurs ;
- Français sur objectif universitaire (FOU) ;
- Habilitation de correcteur- examinateur DELF DALF ;
- enseignement avec les outils numériques.

Une expérience de mise en place projets pédagogiques tous niveaux serait apprécié.

Missions et responsabilités :

- Responsabilité de niveau.
- Un pourcentage du service pourra être dédié, pendant l'année universitaire, aux cours du soir et/ou au cours externalisés, pour un public d'étudiants étrangers, inscrits dans les établissements partenaires.
- Dans le cadre de la formation de formateurs : accompagnement des stagiaires à l'élaboration d'un cours et à la prise en charge d'une classe.

Etat d'avancement :

19 septembre 2023 : consultation du comité social d'administration. Vote à l'unanimité

A venir :

28 septembre 2023 : vote du conseil académique restreint

29 septembre 2023 : vote du conseil d'administration